

## Assistance Publique-Hôpitaux de Paris



### 2015 : Hirsch recule par 2 fois !

### 2016: le plan Hirsch-Cfdt doit être retiré !

Nous avons obtenu par 2 fois la suspension du protocole HIRSCH-CFDT signé le 27 octobre 2015 avec la CFDT.

Nos grèves et manifestations du printemps dernier n'ont pas permis à Martin Hirsch d'imposer, à la date initiale le 18 juin, son projet : la perte de jours de repos, la modification de nos horaires et de notre organisation de travail.

Le CHSCT Central du 30 Novembre 2015 a voté une expertise du temps de travail à l'AP, afin que le protocole Hirsch/CFDT ne puisse être mis en œuvre comme prévu le 1 janvier 2016.

L'exigence de retrait de ce protocole est plus que jamais d'actualité.

C'est le mandat des assemblées générales que les organisations syndicales USAP-CGT, FO, CFTC, UNSA et CFE-CGC continuent de défendre et de revendiquer.

Pour les organisations syndicales, le temps de la suspension doit être mis à profit pour préparer la mobilisation des personnels lors du passage des conclusions de l'expertise dans les instances centrales.

Afin de préparer cette mobilisation (grève et manifestation), **l'intersyndicale propose aux personnels de se réunir en assemblée générale dans tous les établissements le mardi 12 janvier 2016.**

Afin de s'opposer aux nouvelles mesures d'austérité (plan d'économies de 150 millions d'euros en 2016), faisons-nous entendre lors des vœux des directions locales.

Nous dénonçons la réponse totalement inadaptée de Marisol Touraine de 3 Millions d'euros sous forme de prime à une partie des personnels en réponse à l'investissement exceptionnel des personnels pendant la période des attentats.

Pour l'amélioration et l'arrêt de la dégradation de notre quotidien au sein des services de soins, médico techniques, administratifs et techniques, nous réaffirmons les revendications :

- ◆ Retrait intégral du protocole Hirsch-CFDT du 27 octobre 2015
- ◆ Des moyens pour prendre nos repos et une application effective de la réduction du temps de travail
- ◆ Arrêt du plan d'économies et d'austérité de 150 millions d'euros
- ◆ Arrêt des fermetures de lits, des regroupements de services,...
- ◆ Arrêt de la fermeture des écoles de formation de l'AP-HP
- ◆ Arrêt du transfert d'hôpitaux dans le cadre des Groupes Hospitaliers de Territoire (GHT) de la loi Touraine
- ◆ Titularisation de tous les contractuels de l'AP-HP et création d'emplois statutaires à hauteur des besoins

Devant l'absence de moratoire sur le projet, l'intersyndicale APHP interpellera dès le début de l'année la Ministre de la Santé et envisage d'ors et déjà une mobilisation des agents en direction du ministère.

**En 2015, ON A FAIT RECULER HIRSCH**

**En 2016, ON NE LACHE RIEN...**

